

ZONE 0026

MONTGÉRALD



> DESCRIPTION

Petit massif (un peu moins de 21 hectares) relictuel de la forêt mésophile type, présentant une grande biodiversité s'exprimant tant au niveau de la végétation (une centaine d'espèces arbustives et arborées) qu'au niveau de la faune (une trentaine d'espèces diverses, 16 espèces d'oiseaux).

Au sein de ce massif, une petite unité de végétation très avancée, actuellement dominée par les Bois d'Inde (*Pimenta racemosa*) mais contenant un potentiel d'espèces de la forêt sempervirente saisonnière tropicale climacique typique, telles que les Courbaril (*Hymenea courbaril*), l'Olivier Grand Bois (*Buchenavia tetraphylla*), et le Bois Citronnier (*Maytenus guyanensis*), pourrait faire l'objet d'une opération de soutien de la dynamique qui permettrait de constituer à terme (50 ans environ), l'essentiel du climax de ce type forestier.

Credit photo : collection Fland



Courbaril

> INTÉRÊTS

- **Écologique** : L'une des dernières reliques de la forêt mésophile type (avec la forêt du Bois la Charles et du Morne David), et la seule de ce type en zone péri-urbaine. Forêt globalement avancée, bénéficiant en plus d'un climat favorable à une croissance rapide et vigoureuse des arbres, et au développement de nombreuses plantules.
- **Faunistique** : Dans cet espace péri-urbain, de nombreuses espèces d'oiseaux trouvent là un refuge pour leur alimentation et leur reproduction. En particulier le Gros bec (*Saltator albicollis*) et un insectivore erratique, le Gangan (*Coccyzus minor*), lié à une entomofaune intéressante (beaucoup de libellules dont *Anax junius*).
- **Paysager** : Dernier massif boisé mésophile de cette ville, avec des arbres de belle venue et une organisation complexe. Climatique. Îlot de fraîcheur et d'oxygénation en périphérie d'un centre à très forte densité de population et de véhicules à essence.
- **Scientifique** : Laboratoire nature et observatoire biologique faune-flore proche des centres scolaires de la capitale.

> AMÉNAGEMENTS ET PROTECTION

- Compte tenu du caractère patrimonial du site, une protection efficace et adaptée doit être rapidement mise en place.
- PLU : classement en 2ND de l'ensemble.
- Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope prévoyant, entre autres : un aménagement minimal et réglementé, dans le cadre de la valorisation de la zone. Impératif : un gardiennage efficace et permanent. Un Conseil Scientifique pour suivre la dynamique et l'évolution des populations végétales et animales. À plus long terme, à inclure dans le projet des Réserves, des forêts du Sud et du Centre.

